

Résumé

La planification de l'immigration pour les trois prochaines années est l'occasion pour le gouvernement de revoir ses façons de faire et de les adapter à la nouvelle réalité - qu'il a participé à créer - de l'immigration au Québec. En 2023, près de 350 000 immigrants temporaires vivent au Québec. En 2022, le solde migratoire international a été le plus élevé en 50 ans (dernières données disponibles), s'établissant à 149 522 personnes supplémentaires au Québec. Ce portrait est drastiquement différent de celui d'il y a seulement 10 ans, et pourtant la méthode de planification est restée sensiblement la même.

Pour rester pertinent, l'exercice de planification de l'immigration doit tenir compte des besoins des personnes immigrantes ainsi que des infrastructures et des services publics de la société d'accueil. Le gouvernement est conscient que l'immigration permanente ne constitue pas une pression supplémentaire importante sur la société d'accueil puisque la majorité de ces personnes sont déjà parmi nous. Par ailleurs, les données montrent que cette population est de plus en plus francophone.

Considérant l'explosion du nombre d'immigrants temporaires au Québec, une discussion qui ne s'attarde que sur les seuils d'admission à la résidence permanente, comme cela a été le cas jusqu'ici, est désormais caduque. Une telle discussion se concentrant sur seulement 20% de l'immigration au Québec manquerait de transparence auprès de la population québécoise et mènerait sans doute à un solde migratoire largement supérieur à celui des admissions, ajoutant une pression importante sur les services publics.

Pour Le Québec c'est nous aussi, la planification 2024-2027 représente donc un moment privilégié pour le Québec de réaffirmer sa connaissance fine des enjeux d'immigration, à l'aide de données probantes et d'indicateurs pertinents, hors de toute idéologie. Seulement de cette façon, sera-t-il possible de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et de favoriser leur francisation, leur intégration et leur contribution à la prospérité du Québec; après tout, ceci est la mission du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Vous trouverez dans ce mémoire plusieurs recommandations quant aux indicateurs à utiliser pour une telle planification. Nous tenons également à rendre compte de la réalité complexe des personnes immigrantes et suggérons donc plusieurs façons de rendre les programmes d'immigration plus attractifs, encourager la régionalisation et la francisation et reconnaître les compétences d'ailleurs. Nous rappelons également le besoin du Québec de jouer un rôle plus important afin de réunir davantage de familles québécoises et d'accorder un statut aux personnes qui n'en ont pas.

Enfin, et sous-jacent à l'ensemble de nos recommandations, nous exhortons le gouvernement à faire preuve d'ambition dans les moyens qu'il met en œuvre pour accueillir les personnes immigrantes de façon digne, que ce soit en investissant dans des infrastructures et services à la hauteur de leur nombre ou en rééquilibrant la part de l'immigration permanente dans l'immigration totale.



Pour une planification de l'immigration à l'image du Québec d'aujourd'hui

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation générale et des auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

lqcna.ca

11 août 2023

À propos

Fondé en 2020, **Le Québec c'est nous aussi** est un organisme à but non lucratif œuvrant pour la défense des droits et des conditions de vie des personnes immigrantes au Québec, en portant les voix de nos communautés, en valorisant l'immigration dans la société québécoise et en créant les conditions pour bâtir un Québec diversifié et inclusif.

Le Québec c'est nous aussi est composé d'une équipe de six personnes bénévoles dévouées qui sont chacune passées par le système d'immigration québécois et canadien. Nous sommes également épaulés pour chaque dossier par des personnes directement concernées par les enjeux.

Rédaction :

Claire Launay, présidente
presidence@lqcna.ca

Thibault Camara, responsable des partenariats
partenariats@lqcna.ca

et le comité recherche, notamment **Hippolyte Fotso** et **Alexis Bourque Bouliane**.

Table des matières

À propos	2
Orientation 1: Rehaussement de la part de l'immigration francophone	4
Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes	7
Orientation 3 : Sélection québécoise	8
1. Vitesse de traitement des dossiers de réunification familiale	8
Orientation 4 : Importance de l'immigration économique	9
1. Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ)	9
2. Programme de l'expérience québécoise (PEQ)	10
a. Volet Diplômés du Québec	10
b. Volet travailleurs étrangers temporaires	12
Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente	13
1. Taux d'admission des étudiants francophones	13
2. Traitement des dossiers des Travailleurs qualifiés	14
Orientation 8 : Reconnaissance des compétences	15
Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration	16
Orientation 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes	17
Orientation 11 : Engagement humanitaire	17
Orientation 12 : Niveaux d'immigration	18
1. Un indicateur déconnecté de la réalité de l'immigration	18
Conclusion	22
Liste des recommandations	23
Annexe 1	27
Annexe 2	28
Annexe 3	30

Orientation 1: Rehaussement de la part de l'immigration francophone

Cette orientation sous-entend que l'immigration contribuerait à un déclin du français au Québec. Le document de consultation précise même qu'« un déclin marqué du français est observé au Québec, et plus précisément dans la région métropolitaine¹ ». Avant de répondre aux orientations proposées, nous souhaitons mettre en perspective cette prémisse, qui nous apparaît simpliste et problématique.

L'indicateur le plus communément utilisé par le gouvernement du Québec afin de mesurer la vitalité du français dans la province est celui de la langue parlée à la maison. Pourtant, de nombreuses communautés, et même des personnes illustres au Québec, y compris des députés et députées de l'Assemblée nationale, ne parlent pas français dans l'intimité de leur foyer. Considère-t-on que ces personnes ne sont pas suffisamment francophones, et qu'elles sont responsables d'un déclin du français au Québec ?

Grâce à la loi 101, tous les enfants venus d'ailleurs peuvent bénéficier de l'éducation en français et incarnent le Québec francophone d'aujourd'hui et de demain. Toutefois, il est difficile d'imaginer que leurs parents décideraient d'arrêter de parler leurs langues maternelles à la maison. Leur en demander autant, quand ces personnes parlent probablement français au travail et dans leur vie quotidienne, reviendrait à policer la vie intime des personnes immigrantes d'une manière que nous jugeons excessive et surtout inutile. Si la vie des familles au Québec se déroule en français à l'école, au travail, dans les commerces et la vie en général, comment la langue parlée à l'intérieur des foyers représenterait-elle un danger ?

Preuve en est, le recensement canadien de 2021 a montré qu'au Québec, 77,5% de la population parlait le français de façon prédominante à la maison. Dans le reste du Canada, c'est 79,8% de la population qui parlait anglais de façon prédominante à la maison². Ces chiffres sont donc relativement comparables. Pourtant, il serait absurde d'affirmer que l'anglais est en déclin dans le reste du Canada.

D'ailleurs, le rapport d'activités 2022-2023 du Commissaire à la langue française précise que l'évolution démographique récente s'accompagne par ailleurs d'une croissance rapide du plurilinguisme dans le domaine privé. Plusieurs Québécois déclarent en effet parler à la fois l'anglais et le français à la maison, ou encore l'anglais ou le français en parallèle avec une langue tierce. En prenant en compte ce multilinguisme, dont nous ne pouvons qu'être fiers, en 2021 c'est en réalité 85 % des Québécois qui parlaient le français à la maison³.

¹ Cahier de consultation p.8

² Statistique Canada, [Langue parlée de façon prédominante à la maison, provinces et territoires, 2016 et 2021](#)

³ [Rapport d'activités 2022-2023. Commissaire à la langue française](#), p23

Nous jugeons donc que l'indicateur de langue parlée à la maison n'en est pas un valable pour mesurer la vitalité du français au Québec, et il en est de même de l'indicateur concernant la langue maternelle.

De plus, comme les chercheurs Richard Marcoux, Jean-Pierre Corbeil et Victor Piché, nous invitons le gouvernement du Québec à reconnaître le caractère plurilingue des nouveaux arrivants dans les indicateurs que l'on nous propose d'utiliser. Dans leur note de recherche, ils précisent que « pour ces nouveaux arrivants, le français risque fort à court et moyen terme d'être beaucoup plus utilisé dans l'espace public qu'à la maison, du moins comme langue prédominante. De plus, il pénètre progressivement la sphère privée précisément parce qu'il est utilisé hors de la sphère familiale⁴ ».

Recommandation 1 : Utiliser des indicateurs qui montrent l'utilisation du français dans l'espace public ou au travail afin de mesurer la vitalité du français au Québec.

Le recensement de 2021 a montré que la proportion de Québécoises et de Québécois déclarant être capables de soutenir une conversation en français est de 93,7 %. De plus, la proportion de personnes se déclarant bilingues français-anglais a connu une hausse, passant de 44,5 % en 2016 à 46,4 % en 2021⁵. Pour nous, ce chiffre de 93,7% ne représente pas une situation alarmante pour le Québec, et l'augmentation du bilinguisme non plus : nous sommes tous plus riches de parler plusieurs langues !

En se focalisant sur les personnes immigrantes dans le « déclin du français », le gouvernement précise dans le cahier de consultation que « parmi les personnes nées à l'extérieur du Canada, celles résidant depuis 10 ans ou moins au Québec utilisaient davantage le français (71,8 %) dans l'espace public que celles qui y résidaient depuis 21 à 40 ans (55,9 %) ou depuis 41 ans et plus (44,7 %) ». Pour nous, cela montre que contrairement à un déclin, nous observons en fait un progrès significatif quant à la vitalité du français au sein des populations immigrantes, puisque ce sont les immigrants les plus récents qui parlent le plus français dans l'espace public. De plus, la proportion de la population immigrante dont la langue maternelle est le français est passée de 17,8% en 2016 à 21,2% en 2021.

Par ailleurs, le gouvernement semble savoir que les personnes immigrantes choisies par le Québec utilisent davantage le français, tandis que l'immigration non permanente, elle, contribue à l'augmentation du poids de l'anglais. Pourtant, le Québec a pavé la voie pour une augmentation importante du nombre de résidents non permanents (RNP), depuis 2016, en mettant en place, en collaboration avec le fédéral, plusieurs processus tels que :

- La possibilité d'inclure des professions peu qualifiées à la liste de traitement simplifiée ;
- Des professions identifiées par le Québec ne nécessitant pas de qualification particulière sont exemptées des exigences d'affichage et de démonstration des efforts de recrutement ;

⁴ [Note de recherche](#) « À propos du plurilinguisme et de quelques indicateurs sur la langue française au Québec à la suite du recensement de 2021. Les langues maternelles et parlées à la maison » Par Richard Marcoux, Jean-Pierre Corbeil et Victor Piché N

⁵ Cahier de consultation p.13

⁶ Cahier de consultation p.14

- À la signature de l'entente, la limite de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail est passée de 10 % à 20 %¹⁰ pour certains secteurs ;
- Le gouvernement fédéral a mis fin au refus de traitement des demandes dans certains secteurs d'activité.

Le Québec a donc joué un rôle d'avant-plan pour accélérer le recours aux RNP, une immigration pour laquelle les critères de langue française sont moindres. Il est de la responsabilité du gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin que les décisions qu'il prend pour des questions de main-d'œuvre ne viennent pas contrecarrer les efforts qu'il met en place ailleurs, notamment en matière de langue. Le gouvernement aura beau augmenter la part de francophones dans l'immigration permanente, comme cette orientation le prévoit, tant que celle-ci demeurera moins importante que l'immigration temporaire, les enjeux de langue, surtout celle parlée à la maison, subsisteront.

Il est donc de notre avis que si le français est un enjeu prioritaire pour le gouvernement, celui-ci devrait porter son attention sur l'immigration temporaire, plutôt que sur l'immigration permanente, pour qui les indicateurs de langue française sont déjà en hausse.

Nous pensons que renverser la tendance pour favoriser une immigration permanente plutôt que temporaire est une des solutions pour assurer la vitalité du français au Québec. Une famille qui a la garantie qu'elle va pouvoir s'installer ici fera davantage d'efforts pour apprendre notre langue que si elle se voit, tous les 2-3 ans, obligée de renouveler un permis temporaire.

De plus, si la lutte contre un supposé déclin du français est l'un des objectifs principaux du MIFI dans la planification de la politique d'immigration québécoise, nous ne nous expliquons pas comment les cibles d'immigration temporaire ne font pas partie des différents scénarios de seuils étudiés.

Recommandation 2 : Inverser la tendance actuelle pour que l'immigration permanente représente plus de la moitié de l'immigration au Québec.

Recommandation 3 : Inclure dans le processus de planification 2024-2027 les catégories d'immigration temporaire, afin de se rapprocher d'un portrait fidèle de l'immigration au Québec.

Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

Nous sommes satisfaits de constater que « dans toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Québec, la tendance à la hausse du français comme langue utilisée le plus souvent par les travailleuses et les travailleurs issus de l'immigration a [...] été constatée, dont dans la RMR de Montréal (de 52,6 % à 58,6 %) ⁷. ».

Ce progrès est la preuve de programmes qui fonctionnent et du rôle des employeurs dans le processus de francisation. De plus, le fait que les cours de français soient gratuits pour toute personne détentricrice d'un certificat de sélection du Québec (CSQ) ou d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) est encourageant. Toutefois, lorsqu'une famille arrive au Québec, souvent il est bien difficile d'à la fois apprendre le français et de subvenir à ses besoins.

Une personne au salaire minimum gagnerait 572\$ par semaine à travailler 37.5 heures. À l'heure actuelle, l'aide financière pour la participation aux cours de français s'élève à 230\$ par semaine. Nous applaudissons toutes les personnes immigrantes qui font le choix de suivre ces cours de français plutôt que de travailler suffisamment d'heures pour subvenir aux besoins de leur famille, mais nous ne pensons pas qu'un tel sacrifice devrait être nécessaire.

La francisation en milieu de travail est une des solutions à cet enjeu, mais tous les emplois ne se prêtent pas forcément à ce type de programme. C'est pourquoi il est nécessaire d'augmenter cette aide financière, pour que le choix entre la francisation et le travail soit moins difficile pour les personnes immigrantes.

Recommandation 4 : Augmenter l'aide financière pour la participation aux cours de français afin que cette aide permette d'atteindre un niveau de vie digne et sans pauvreté pour les personnes qui suivent ces cours. ⁸

Nous appuyons également la proposition du gouvernement d'élaborer des services d'apprentissage du français dans les entreprises en collaboration avec l'Office québécois de la langue française et les mettre en place. Nous rappelons cependant que les certifications émises dans ce cadre doivent être reconnues par le MIFI. En effet, plusieurs cas ces derniers mois ont été relayés dans les médias, de personnes qui avaient passé des tests dans des centres homologués par le MIFI, mais s'étaient vu faire questionner leurs résultats au moment de leur candidature pour un CSQ ⁹.

⁷ Cahier de consultation p.14

⁸ <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/>

⁹ [Des immigrants se disent injustement recalés en français par Québec](#), Le Devoir, 27 avril 2023

Recommandation 5 : Que le MIFI on accepte les résultats des tests effectués dans les centres de tests reconnus par celui-ci, sans discrimination ou jugement arbitraire des agents, dans le traitement des différents dossiers.

Orientation 3 : Sélection québécoise

Alors que les délais de traitement des dossiers de réunification familiale et des réfugiés reconnus sur place sont déjà bien supérieurs au Québec que dans le reste du Canada, baisser la part de ces types d'immigration dans le nombre d'admissions total par année viendrait aggraver la situation. C'est ce qui est en jeu lorsqu'on parle d'augmenter la sélection québécoise.

Nous recommandons donc le scénario 2, par lequel la part des personnes sélectionnées par le Québec est maintenue à 72 % sur l'ensemble de la période. Pour nous, il est important que, quel que soit le niveau total déterminé par Québec, la part de la réunification familiale et des réfugiés reconnus sur place ne soit pas inférieure à 28%.

Recommandation 6 : Maintenir la part de la réunification familiale et des réfugiés reconnus sur place à au moins 28% des admissions, quel que soit le chiffre total des admissions une année donnée.

1. Vitesse de traitement des dossiers de réunification familiale

Alors que les délais de traitement des dossiers des travailleurs qualifiés ont connu une amélioration au cours de la dernière année, on observe au Québec des délais de traitement beaucoup plus longs que dans le reste du Canada pour la catégorie de la réunification familiale.

Ces délais sont principalement dûs aux cibles déterminées par le Québec. Une fois ces cibles atteintes par Ottawa, les dossiers attendent jusqu'à la prochaine année avant d'être traités. Cela crée un inventaire grandissant, avec des conséquences dévastatrices pour des milliers de familles québécoises.

Cette catégorie d'immigration représente pourtant une pression sur les services d'intégration bien moindre que les autres, puisque par définition, ces personnes possèdent déjà un réseau social québécois, des proches prêts à les accueillir et à les soutenir. Ils sont probablement parmi les plus susceptibles de s'investir rapidement dans leur communauté locale, y compris dans l'apprentissage et la promotion de la langue française. Ils ne représentent pas non plus une pression importante en termes de logement puisqu'ils viennent rejoindre, particulièrement dans le cas des épouses et époux, leurs conjoints et conjointes qui habitent déjà ici. Enfin, ces époux,

épouses ou même parents peuvent même venir alléger la pression sur des services de garde, en venant prêter main-forte à leur famille.

En l'absence de volonté du Québec d'augmenter ces cibles pour cette catégorie d'immigration, les délais ne feront que se rallonger et continueront de créer de la détresse pour ces familles déchirées. Le gouvernement du Québec peut et doit poser un geste fort pour ces familles québécoises, en demandant le traitement de tous les dossiers présentement dans l'inventaire.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Québec demande à Ottawa de traiter de manière exceptionnelle, en dehors des seuils, les dossiers de réunification familiale dans l'inventaire actuel.

Orientation 4 : Importance de l'immigration économique

Pour Le Québec c'est nous aussi, il ne s'agit pas tant de déterminer quelle catégorie d'immigration devrait être privilégiée par rapport à une autre - surtout lorsqu'on limite l'analyse aux personnes qui obtiendront la résidence permanente (RP) une année donnée - mais plutôt comment s'assurer que les programmes du Québec servent les objectifs visés.

Pour ce qui est de l'immigration économique, nous vous invitons à consulter le mémoire que nous avons soumis dans le cadre de la réforme en immigration qui a eu lieu à l'été 2023¹⁰. En voici les principaux points :

1. Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ)

Nous soutenons la volonté du gouvernement du Québec de s'assurer de la vitalité du français au Québec et pensons que l'immigration n'est pas une menace pour celui-ci. Toutefois, si un niveau 5 à l'oral est suffisant pour une certaine partie des travailleurs et travailleuses, nous pensons que ce niveau est suffisant pour toutes les personnes à l'emploi au Québec.

Si la priorité du gouvernement du Québec est bien d'exiger un niveau de français de l'ensemble des immigrants économiques, nous proposons qu'il le fasse de façon égale, quel que soit le niveau de qualification des personnes visées. En effet, nous considérons que le Québec ne peut se permettre de se priver de personnes qui ont déjà acquis un niveau 5 à l'oral et qui démontrent un intérêt pour s'installer définitivement au Québec.

¹⁰ Le Québec c'est nous aussi - [Mémoire présenté dans le cadre de la période de commentaires concernant les modifications réglementaires publiées le 7 juin 2023 à la Gazette officielle du Québec](#)

Recommandation 8 : Dans les volets 1 à 4 du PSTQ, exiger un niveau 5 à l'oral sur l'Échelle québécoise des compétences en français des personnes immigrantes adultes pour les professions de catégories « Formation, Études, Expérience et Responsabilités » (FÉER) 0, 1, 2, 3, 4 et 5 de la Classification nationale des professions (CNP) de 2021.

Quant au niveau minimum de français exigé des personnes conjointes, il est de notre avis que celui-ci pourrait représenter un frein important à la venue des travailleuses et travailleurs qui ont le niveau de français requis autrement par le PSTQ. En effet, dans une visée de rétention de la main-d'œuvre, il est important de considérer les personnes de l'immigration économique comme des personnes avec des projets de vie à part entière.

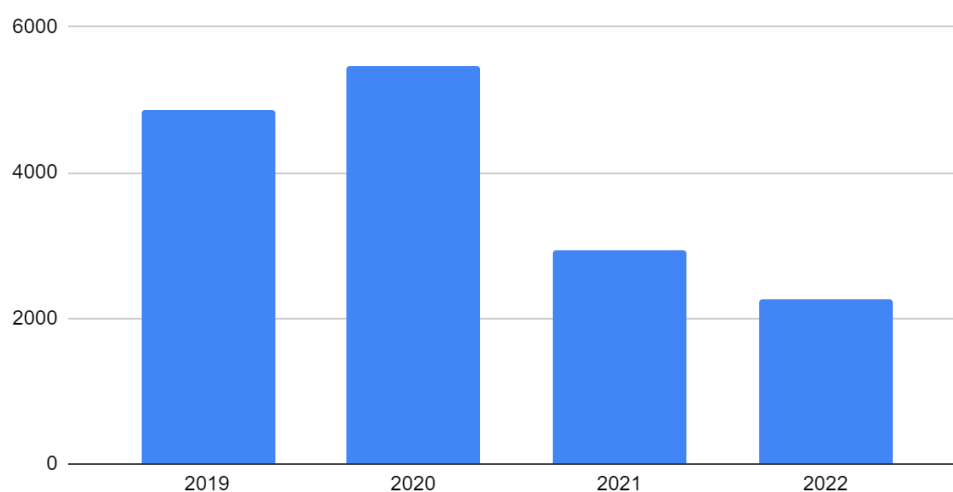
De nombreuses personnes francophones ont des conjoints qui ne parlent pas encore français, et leur mettre des bâtons dans les roues pour venir s'installer au Québec représente une opportunité manquée pour le Québec. Le gouvernement du Québec doit faire tout son possible pour que des personnes qui pourraient trouver leur place ici sentent que leur famille sera également la bienvenue.

Recommandation 9 : Plutôt que d'exiger un niveau de français des personnes conjointes dans le PSTQ, faciliter leur apprentissage du français au Québec pour s'assurer qu'elles ont toutes leurs chances de s'intégrer et de s'installer au long terme au Québec.

2. Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

a. Volet Diplômés du Québec

Suite à la réforme du PEQ de 2020, le nombre de personnes diplômées ayant soumis une demande de sélection permanente a diminué de plus de moitié, passant de 4 859 demandes en 2019 à 2 268 en 2022. Il est donc important que le Québec se réaffirme en tant que destination de choix.



Demandes de Certificat de Sélection du Québec

Graphique 1 : Personnes diplômées du Québec ayant soumis une demande de sélection permanente¹¹

Dans les changements proposés au printemps 2023, nous trouvons intéressant que le gouvernement reconnaisse qu'une personne ayant effectué au moins 3 ans d'études secondaires ou postsecondaires détienne un certain niveau de français. En cohérence avec ce point-là, nous recommandons que les personnes diplômées du Québec ayant accumulé cette expérience soient exemptées de test de français.

Recommandation 10 : Dans le cadre du PEQ *Volet Diplômés du Québec*, exempter du test de français les personnes diplômées du Québec ayant réussi au moins 3 ans d'études secondaires ou postsecondaires en français à temps plein, hors du Québec.

Il est difficile d'imaginer qu'il est possible d'obtenir un diplôme reconnu dans un établissement d'enseignement francophone du Québec sans avoir un certain niveau de français. Exiger de ces personnes d'avoir une connaissance du français à l'écrit de niveau 5 ou plus est tout à fait raisonnable, mais pour prouver un tel niveau, elles auraient nécessairement à passer un test de français. Pour nous, un diplôme d'une institution francophone reconnue par le gouvernement est un gage suffisant de connaissance de français. En l'absence de données prouvant qu'un nombre important de personnes diplômées de ces institutions ont un niveau de français inférieur à un niveau 5, il est de notre avis que cette exigence crée une demande très importante et inutile sur les centres de tests de français. Cela engendrera également un coût supplémentaire pour ces personnes. Rappelons d'ailleurs que ces tests ne sont ni conçus ni opérés par le Québec.

¹¹ Radio-Canada

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1974221/immigration-legault-quebec-peq-frechette-etudiants>

Recommandation 11 : Dans le cadre du PEQ *Volet Diplômés du Québec*, exempter du test de français les personnes diplômées d'un établissement d'enseignement francophone québécois.

Pour le Québec c'est nous aussi, le fait que des personnes qui ont obtenu un diplôme au Québec dans un établissement anglophone ne puissent pas être admissibles au PEQ représente une incohérence importante quant au principe même du programme, qui vise à s'assurer que des personnes qui sont déjà intégrées ici ont une voie facile d'accès à la résidence permanente. De plus, cela envoie un message à la communauté étudiante non francophone qu'il est inutile d'apprendre le français, puisque même en l'apprenant, elle ne serait plus admissible au PEQ.

Nous comprenons la volonté du Québec de s'assurer que ces personnes diplômées parlent français. C'est pourquoi nous recommandons que la réussite d'un test de français sanctionnant un niveau 5 à l'écrit soit une preuve de connaissance du français, rendant des diplômés des établissements anglophones admissibles au PEQ.

Recommandation 12 : Que les personnes ayant effectué un programme admissible d'études au PEQ dans un établissement d'enseignement anglophone, soient éligibles au PEQ *Volet Diplômés du Québec*, si celles-ci prouvent une connaissance du français écrit de niveau 5 sur l'Échelle québécoise, et qu'elles remplissent les autres conditions d'éligibilité du programme.

b. Volet travailleurs étrangers temporaires

Dans un contexte où le gouvernement du Canada crée des programmes très attractifs qui permettent de passer du statut temporaire au statut permanent pour les travailleuses et travailleurs, particulièrement francophones, nous pensons qu'actuellement, le volet « travailleurs étrangers temporaires » du PEQ n'est pas assez compétitif pour non seulement attirer, mais surtout retenir la main-d'œuvre dont le Québec a besoin.

Nous accueillons favorablement l'inclusion des professions de FÉER 3 dans ce programme. Toutefois, afin que le Québec redevienne une destination de choix pour les travailleurs et travailleuses de l'étranger, nous recommandons les changements suivants :

Recommandation 13 : Dans le PEQ *Volet Travailleurs étrangers temporaires*, inclure dans les professions éligibles les professions de FÉER 4.

Recommandation 14 : Dans le PEQ *Volet Travailleurs étrangers temporaires*, exiger une expérience de travail d'un an à temps plein, ou de 1580 heures au total, pouvant cumuler des expériences à temps plein et/ou à temps partiel.

Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

1. Taux d'admission des étudiants francophones

Notre organisation s'est exprimée quant au taux d'admission des étudiants africains francophones par IRCC¹², et, comme le gouvernement du Québec, nous suivons de près la situation afin de s'assurer que ce taux continue d'augmenter dans les prochaines années.

Le motif invoqué pour justifier un refus d'octroi de permis d'études pour la majorité de ces étudiants est souvent le même : l'agent n'est pas convaincu que le candidat quittera le Canada à la fin de sa période de séjour. Pourtant, nous savons tous que le Québec et le Canada mettent en place de nombreux programmes afin de non seulement faire venir des étudiants du monde entier, mais de les faire rester¹³.

De plus, la section 22 (2) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés stipule clairement que « l'intention qu'il a de s'établir au Canada n'empêche pas l'étranger de devenir résident temporaire sur preuve qu'il aura quitté le Canada à la fin de la période de séjour autorisée. » Les raisons invoquées pour ces refus de permis d'études ne sont donc ni cohérentes avec la politique canadienne d'attraction et de rétention des talents, ni des raisons valables d'après la Loi.

Le Québec a l'occasion de montrer aux personnes immigrantes qu'il sélectionne qu'il a à cœur de leur trouver une place parmi nous. C'est pourquoi nous pensons que le gouvernement du Québec doit jouer un rôle plus important pour s'assurer que les étudiants à qui il délivre un CAQ puissent bel et bien venir étudier parmi nous. Ceci passe par exiger d'Ottawa de retirer le critère de « double intention » comme raison valable de refus dans le traitement d'un dossier, ce critère n'étant plus adapté à la réalité de l'immigration actuelle.

Recommandation 15 : Que le Québec exige d'Ottawa le retrait de la « double intention » comme critère valable de refus dans l'octroi d'un permis ou d'un visa de résident temporaire.

¹² Le Québec c'est nous aussi - [Mémoire présenté au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration](#)

¹³ Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés Article 179 alinéa b) , Article 200 alinéa b) et Article 216 alinéa b)
<https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/corporate/publications-manuals/operational-bulletins-manuals/temporary-residents/visitors/dual-intent-applicants.html>

2. Traitement des dossiers des Travailleurs qualifiés

Nous saluons la volonté du gouvernement du Québec de vouloir accélérer la vitesse de traitement des dossiers des travailleurs qualifiés, en collaboration avec le gouvernement fédéral. Au cours des dernières années, nous avons observé une certaine amélioration, mais il reste encore beaucoup à faire.

La norme de service d'IRCC est de traiter ces demandes dans un délai de 11 mois. Malheureusement, pour l'année 2021-2022 (dernières données disponibles), seuls 5% des dossiers du Programme des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec étaient traités dans le respect de la norme¹⁴. Nous applaudissons donc la volonté du Québec d'augmenter les suivis auprès d'Ottawa afin que ces normes de services soient respectées.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer l'attention du gouvernement sur les frais qu'engendre une demande de résidence permanente pour les candidats du Québec, comparé à ceux que paient les candidats du reste du Canada.

En effet, un dossier d'une famille comprenant un couple et un enfant coûte **3 856 \$ pour une demande au Québec**, alors qu'une famille similaire **hors Québec** paiera **2 615 \$**. Les familles qui choisissent le Québec doivent donc déboursier presque 50% de plus que les familles qui s'installent ailleurs au Canada pour la résidence permanente.

		Candidat du Québec	Candidat hors Québec
Certificat de sélection du Québec	Demande requérant principal	869 \$	
	époux, conjoint, enfant à charge	186 \$	
Résidence permanente	Demande de requérant principal	850\$	850\$
	Frais relatifs au droit de résidence permanente	515 \$	515 \$
	Époux, conjoint	850\$	850\$
	Enfants à charge	230\$	230\$
	Empreintes biométriques	85\$ (170\$)	85\$ (170\$)

Tableau 1 : comparaison des coûts de résidence permanente au Québec et dans le reste du Canada¹⁵

Nous pensons que pour montrer sa volonté de rendre le parcours d'immigration plus accessible et attractif, le Québec devrait mettre en place, en collaboration avec IRCC, un système intégré par lequel les personnes immigrantes pourraient postuler à la RP une seule fois, avec un seul

¹⁴ [Normes de service pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#), Année 2021-2022

¹⁵ Majoration des droits exigibles pour les services du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/frais_2023.pdf Nos frais de résidence permanente augmentent <https://ircc.canada.ca/francais/information/frais/bareme.asp#permanente>

paiement (proche de celui que paient les candidats hors Québec) et un seul point de contact pour l'avancement de leur dossier. Ceci permettrait d'éviter les dédoublements dans les documents demandés par les deux paliers de gouvernement, réduirait les coûts pour les personnes candidates et allégerait le processus dans son ensemble.

Recommandation 16 : Que le MIFI, en collaboration avec IRCC, mette en place un service unique de demandes d'immigration temporaires et permanentes.

Orientation 8 : Reconnaissance des compétences

Pour ce qui est de la reconnaissance des diplômes et de la capacité d'exercer son métier au Québec, différents ordres du Québec rendent le processus très long et fastidieux. Nous encourageons donc le gouvernement à travailler de concert avec ces ordres pour s'assurer que le Québec reste compétitif comparativement à d'autres provinces où le processus serait plus rapide.

L'enjeu est urgent, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, car le taux de surqualification est élevé chez toutes les catégories des RNP. Au Québec, il atteint 56 % chez les demandeurs. Il est de 36 % chez les titulaires d'un permis d'études et de 44 % chez ceux qui ont un permis de travail et d'études. Ainsi, même si le taux d'emploi des personnes immigrantes reste encourageant, les écarts de salaire et de niveaux d'emploi restent préoccupants¹⁶.

Nous rappelons que dans l'attente d'une demande de CSQ, les personnes potentiellement candidates au PSTQ, si elles se trouvent déjà au Québec, se trouvent sur des permis temporaires. Ces permis maintiennent ces personnes dans une certaine précarité qui crée de la détresse, de l'incertitude et jouent sur la volonté de vouloir rester au Québec. À titre d'exemple, quand ces permis sont ouverts, ils ne donnent pas accès au régime d'assurance maladie du Québec, et quand ils sont fermés, ils lient la personne à un employeur précis, ce qui crée du stress et peut même parfois mener à certains abus.

Plus ces personnes voient leurs diplômes reconnus rapidement, plus elles pourront prêter main-forte à l'économie et postuler à la résidence permanente, les sortant du stress associé à un permis temporaire.

Recommandation 17 : Établir avec les ordres professionnels un cadre de référence universel des parcours de reconnaissance des acquis, qui pose des limites quant aux coûts et au temps nécessaire au processus pour les personnes immigrantes, loin de tout biais ou discrimination.

¹⁶ Résidents non permanents, gros diplômes petits emplois, la presse
<https://www.lapresse.ca/actualites/2023-06-27/residents-non-permanents/gros-diplomes-petits-emplois.php>

Le Québec pourrait même suivre l'exemple de l'Ontario, qui a interdit aux professions réglementées d'exiger une expérience professionnelle au Canada dans plus de 30 professions¹⁷. Grâce à cette loi, l'Ordre des ingénieurs a déjà retiré cette exigence pour obtenir le permis autorisant l'exercice de la profession d'ingénieur.

Le gouvernement du Québec doit être ambitieux dans sa volonté d'intégrer à leur plein potentiel les personnes immigrantes sur le marché du travail.

Recommandation 18 : Interdire aux professions réglementées d'exiger une expérience professionnelle au Canada pour la délivrance d'un permis d'exercice au Québec.

Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration

Nous croyons fermement que l'immigration a sa place en région, mais nous savons aussi qu'en venant de l'étranger, cela peut présenter quelques obstacles supplémentaires. Nous pensons qu'en rendant le PEQ particulièrement attractif en région, nous pourrions augmenter le nombre de personnes immigrantes qui choisissent de venir en région, mais aussi, et surtout, qui décident d'y rester.

Nous proposons donc de réduire le critère d'expérience de travail pour être éligible au PEQ *Volet Travailleurs étrangers temporaires*, pour les personnes qui habitent déjà en région. Là où on exigerait 1580 heures de travail dans la Communauté métropolitaine de Montréal, on exigerait alors 1170 heures en région.

Recommandation 19 : Dans le PEQ *Volet Travailleurs étrangers temporaires*, exiger une expérience de travail de 1170 heures au total, pouvant cumuler des expériences à temps plein et/ou à temps partiel, pour les personnes habitant depuis plus de six mois hors de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Par ailleurs, la volonté d'inscrire les régions comme lieu d'installation définitive des personnes immigrantes ne peut être envisageable que si elle s'accompagne d'un réel plan de revitalisation des régions. Il est notamment important de renforcer l'ensemble des services nécessaires à une installation réussie : organismes communautaires, garderies, écoles, transports publics et services publics de proximité.

¹⁷ [Communiqué : L'Ontario élimine des obstacles injustes à l'emploi pour les nouveaux arrivants qualifiés](#)

Orientation 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes

Une plus grande coordination des services d'intégration ne pourra que bénéficier aux personnes immigrantes, pour qui l'installation dans un nouveau pays représente un lot de défis. D'ailleurs, cette responsabilité d'intégration incombe autant aux personnes immigrantes qu'au gouvernement. Nous saluons donc qu'« être un acteur de premier plan et agir comme leader dans l'ensemble des domaines qui pourraient affecter l'intégration des personnes immigrantes est un objectif du MIFI¹⁸. »

Nous avons toutefois été surpris de lire que « ceci inclut le souhait de documenter la capacité d'accueil du Québec.¹⁹ » En effet, notre organisation s'est positionnée plusieurs fois quant aux limites supposées de la capacité d'accueil du Québec, qui semble être à peu près illimitée lorsqu'il s'agit d'immigration temporaire, mais qui rencontre des obstacles au moment de l'octroi de la résidence permanente. De constater, de l'aveu du gouvernement lui-même, que cette capacité d'accueil n'est en fait aucunement documentée, est plutôt décevant.

Documenter cette capacité d'accueil est un premier pas pour réellement déterminer quels sont les besoins et les contraintes du Québec en termes d'accueil de populations immigrantes. Cela aura toutefois peu d'intérêt si la planification 2023-2027 ne se concentre que sur les personnes obtenant la RP, qui constituent bien moins de la moitié des personnes immigrantes au Québec, depuis plusieurs années.

Recommandation 3 : Inclure dans le processus de planification 2024-2027 les catégories d'immigration temporaire, afin de se rapprocher d'un portrait fidèle de l'immigration au Québec.

Orientation 11 : Engagement humanitaire

Il est temps pour le Québec de réaffirmer son rôle dans la solidarité internationale. Madame la ministre a décrit les orientations qu'elle propose en matière d'immigration en prenant « l'exemple d'un « Y ». Une des branches représente l'économie et la main-d'œuvre dont nous avons besoin tandis que l'autre est constituée de la langue française et de la francisation. Ces deux branches doivent converger²⁰. » Malheureusement, ce Y omet la réunification familiale ainsi que l'engagement humanitaire du Québec.

Pourtant, les réactions de soutien au peuple ukrainien ont prouvé qu'il y a un appui fort de la société québécoise pour que le Québec reste une terre d'accueil de choix pour des personnes

¹⁸ Cahier de consultation p.50

¹⁹ Cahier de consultation p.50

²⁰ Cahier de consultation p.6

qui fuient la persécution. Nous appelons donc le Québec à faire preuve de davantage de leadership sur cette question, et la ministre de rajouter une branche à son Y à cet effet-là.

Par ailleurs, les enjeux humanitaires ne viennent pas seulement de l'extérieur de nos frontières. Si le chiffre est difficile à définir, on estime que plusieurs dizaines de milliers de personnes vivent actuellement au Québec sans statut d'immigration valide. Que ce soit des personnes dont le permis d'étude ou de travail a expiré et qui ont décidé de rester, des personnes dont les demandes d'asile ont été refusées, ou une multitude d'autres situations, ce sont des personnes qui habitent au Québec, travaillent au Québec et jouent un rôle actif dans leur communauté, tout en vivant dans l'ombre et la précarité

Le gouvernement fédéral pourrait très prochainement annoncer un programme de régularisation pour ces personnes-là. De tels programmes ont déjà été mis en place, comme en 1981, sous l'impulsion du Québec, pour les personnes d'origine haïtienne vivant au Québec.

Alors que le Québec a accueilli à bras ouverts des milliers de personnes de l'Ukraine qui ne parlaient pas français, il serait tout à fait cohérent qu'il tende la main à ces personnes qui vivent déjà ici et qui ont choisi de rester au Québec, dans l'ombre et la précarité, plutôt que de retourner dans leur pays.

Recommandation 20 : Que les personnes sans statut habitant au Québec soient éligibles au programme d'accès à la résidence permanente actuellement en élaboration à Ottawa.

Orientation 12 : Niveaux d'immigration

1. Un indicateur déconnecté de la réalité de l'immigration

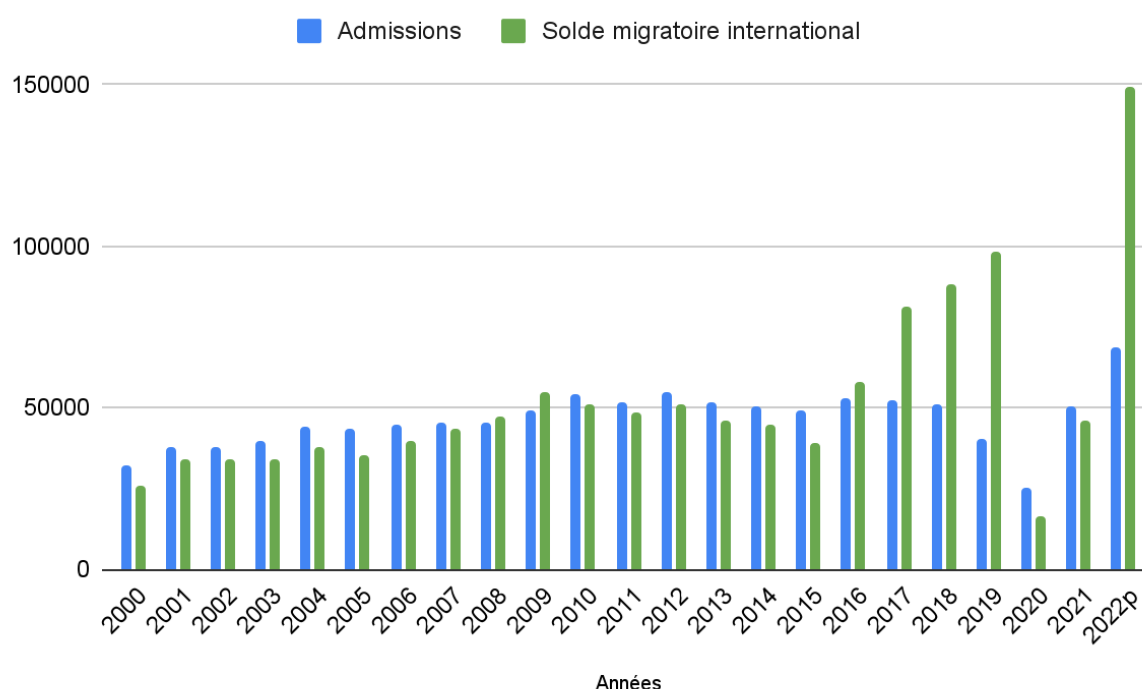
Pour ce qui est des niveaux d'immigration, des fameux « seuils » qui font souvent l'objet de longs débats sur la place publique au Québec, il est de notre avis que l'indicateur choisi pour tenir cette discussion n'est plus cohérent avec la réalité de l'immigration au Québec.

En effet, jusqu'à il y a quelques années, la majorité des personnes immigrantes qui arrivaient au Québec (de nouveaux arrivants) le faisait après avoir obtenu leur résidence permanente depuis l'étranger. La part de l'immigration temporaire était encore relativement faible et l'adéquation entre « nouveaux arrivants » et « seuils » était donc tout à fait valable.

Toutefois, au cours des dix dernières années, l'immigration temporaire a pris une place de plus en plus importante parmi les personnes qui arrivaient au Québec une année donnée. Si bien qu'en 2023, la vaste majorité des personnes qui arrivent au Québec (les nouveaux arrivants) le font sur un statut temporaire. La majorité des personnes qui obtiennent la RP se trouvent donc

déjà sur le sol québécois. Ce ne sont donc pas de « nouveaux arrivants », puisqu'ils sont ici depuis plusieurs années, en tant qu'étudiants, travailleurs ou demandeurs d'asile.

Le document de consultation précise : « la grande majorité de ces personnes ressortissantes réside déjà sur le territoire québécois et bénéficie de plusieurs services publics. Leur passage au statut de résidence permanente ne devrait donc pas engendrer de pressions supplémentaires sur les services publics qui leur sont offerts²¹ ». Cela prouve que les seuils d'admissions ne sont plus un indicateur utile pour évaluer la pression sur les services publics.



Graphique 2 : Comparaison des admissions et du solde migratoire international Québécois²²

Si le gouvernement souhaite planifier ses seuils d'immigration afin d'évaluer les besoins que vont représenter les populations immigrantes en termes de services et de logement une année donnée, l'indicateur de solde migratoire international est une donnée plus intéressante, d'après nous.

Comme le montre le graphique 2, l'indicateur des admissions (les seuils) était relativement proche de celui du solde migratoire international jusqu'en 2015. Cela s'explique par le fait que le solde d'immigration temporaire ne dépassait pas 10 000 personnes par année, et ne représentait donc pas une masse critique.

²¹ Cahier de consultation p.51

²² Statistiques Canada - [Tableau 1](#), Nombre et distribution en pourcentage des immigrants selon la région de destination, Canada, provinces et territoires, 2004 à 2014

[Résidents permanents](#) – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Résidents permanents selon la province / le territoire et la catégorie d'immigration

Institut de la statistique du Québec - [Migrations internationales et interprovinciales, Québec, 1961-2022](#)

Mais à partir de 2016, le solde migratoire a commencé à dépasser les seuils et, mis à part la chute causée par la COVID-19, il augmente jusqu'à s'établir à 149 522 personnes en 2022. Nous sommes donc bien au-delà du chiffre des admissions - pourtant en année haute à cause du rattrapage - de 68 720 personnes cette année-là.

Tant que l'immigration temporaire continuera d'augmenter hors de toute planification, les seuils ne seront donc plus un indicateur adéquat sur le nombre de nouvelles personnes qui viennent s'installer au Québec chaque année.

En même temps, le document de consultation ajoute qu'« Une évaluation de la capacité d'accueil doit se faire en tenant compte, certes, de l'immigration permanente, mais également des travailleuses et des travailleurs étrangers temporaires, des étudiantes et des étudiants étrangers et des individus demandeurs d'asile. Aux cibles d'admissions permanentes s'ajoutent plus de 108 000 titulaires de permis de travail temporaires et 93 000 étudiantes et étudiants étrangers (31 décembre 2022). À cela s'ajoutent près de 60 000 demandes d'asile déposées en 2022. Ces personnes, y compris des familles avec enfants, doivent être accueillies dignement, humainement. Elles doivent disposer d'un toit et, à différents niveaux, avoir accès à des services publics²³. »

En excluant les résidents temporaires des seuils d'immigration, le gouvernement du Québec occulte le nombre de « vrais » nouveaux arrivants aux Québécoises et Québécois, et envoie le message aux immigrants temporaires qu'ils ne comptent pas, littéralement, dans la planification des services, des logements, bref, de la capacité d'accueil. Dans le fond, cela renforce le message réitéré à plusieurs reprises que les travailleurs temporaires ne sont pas « voués à rester », malgré la pénurie de main-d'oeuvre, et malgré le fait que dans les faits, ils constituent une très grande partie des personnes qui obtiendront la résidence permanente, d'ici quelques années.

Québec reconnaît qu'une analyse de la capacité d'accueil est nécessaire, et que celle-ci doit tenir compte de l'immigration permanente et l'immigration temporaire. Nous ne comprenons donc pas pourquoi le gouvernement procéderait à un exercice séparé qui ne consisterait qu'à planifier la partie de l'immigration (celle qui devient permanente) qui a, en réalité, le moins d'incidence sur les services publics.

Recommandation 3 : Inclure dans le processus de planification 2024-2027 les catégories d'immigration temporaire, afin de se rapprocher d'un portrait fidèle de l'immigration au Québec.

À choisir entre les deux scénarios proposés, nous favorisons le scénario 1, qui augmente graduellement les cibles totales pour atteindre 60 000 admissions et admet en continu les personnes qui déposent une demande de RP à la suite de l'obtention d'un CSQ du PEQ, volet « Diplômés du Québec ».

²³ Cahier de consultation p.40

Ce scénario prouve que le gouvernement a compris qu'il fallait rééquilibrer (et donc augmenter) la part de l'immigration permanente dans l'immigration totale au Québec. De plus, admettre en continu les personnes qui obtiendraient leur RP via le volet Diplômés du Québec permettra de ne pas créer d'inventaire pour cette catégorie de personnes et donc de diminuer les délais de traitement par IRCC.

Toutefois, un tel scénario vient rendre le concept même des seuils complètement vide de sens. Les seuils n'illustrent déjà qu'environ 20% du portrait de l'immigration au Québec, en se focalisant uniquement sur le nombre de RP délivrées. Avec l'admission en continu de ces diplômés du Québec, les seuils ne viennent même plus représenter dans sa totalité le nombre de RP délivrées.

Pour nous, il importe peu de statuer sur un chiffre de seuils qui ne comprend que les résidences permanentes (complet ou non), et qui oscille entre 50 000 et 60 000, tandis qu'en 2022, c'est près de 350 000 résidents non permanents qui habitaient au Québec²⁴. Le plus important, pour assurer des conditions de vie dignes pour les personnes immigrantes et pour garantir des infrastructures et services adéquats pour tous, demeure de rééquilibrer la part de l'immigration temporaire dans l'immigration totale au Québec.

De 2000 à 2016, le Québec avait un solde migratoire comparable à celui des admissions; nous pensons que c'est vers ce type d'équilibre que le Québec devrait tendre.

Recommandation 21 : Planifier le nombre d'admissions pour que celui-ci soit comparable ou supérieur au solde migratoire total en 2027.

Si le Québec juge que le besoin d'immigration est effectivement très fort et justifie un solde migratoire supérieur à 100 000 personnes, il en va du gouvernement d'accorder un nombre comparable de résidences permanentes et de mettre en place les infrastructures et les services afin d'accueillir dignement ces nouveaux arrivants sans mettre trop de pression sur la société d'accueil.

Si le Québec juge que la pression sur la société d'accueil est trop élevée et que le nombre de nouveaux arrivants au Québec doit baisser, il a la possibilité de faire baisser le solde migratoire total, en rétablissant certaines des barrières à l'immigration temporaire qu'il a fait tomber dans les dernières années, par exemple.

Dans tous les cas, une hausse ou une baisse des seuils, dans sa définition actuelle et dans le contexte d'explosion de l'immigration temporaire, représente une décision qui ignore environ 80% de la population immigrante au Québec. Une planification de l'immigration qui comprend une analyse du solde migratoire et tient compte des immigrations permanentes et temporaires serait donc un changement de cap bienvenu dans la gestion de l'immigration et des services publics au Québec.

²⁴ Voir Annexe 3

Conclusion

La planification de l'immigration pour les trois prochaines années offre une opportunité au gouvernement du Québec de revoir ses façons d'opérer et de les adapter à une nouvelle réalité. Le MIFI a démontré sa capacité d'écoute et sa volonté d'être agile pour répondre aux besoins du Québec. Nous espérons que nos recommandations, aussi ambitieuses soient-elles, trouveront une oreille attentive auprès de la ministre,

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Utiliser des indicateurs qui montrent l'utilisation du français dans l'espace public ou au travail afin de mesurer la vitalité du français au Québec.

Recommandation 2 : Inverser la tendance actuelle pour que l'immigration permanente représente plus de la moitié de l'immigration au Québec.

Recommandation 3 : Inclure dans le processus de planification 2024-2027 les catégories d'immigration temporaire, afin de se rapprocher d'un portrait fidèle de l'immigration au Québec.

Recommandation 4 : Augmenter l'aide financière pour la participation aux cours de français afin que cette aide permette d'atteindre un niveau de vie digne et sans pauvreté pour les personnes qui suivent ces cours.

Recommandation 5 : Que le MIFI accepte les résultats des tests effectués dans les centres de tests reconnus par celui-ci, sans discrimination ou jugement arbitraire des agents, dans le traitement des différents dossiers.

Recommandation 6 : Maintenir la part de la réunification familiale et des réfugiés reconnus sur place à au moins 28% des admissions, quel que soit le chiffre total des admissions une année donnée.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Québec demande à Ottawa de traiter de manière exceptionnelle, en dehors des seuils, les dossiers de réunification familiale dans l'inventaire actuel.

Recommandation 8 : Dans les volets 1 à 4 du PSTQ, exiger un niveau 5 à l'oral sur l'Échelle québécoise des compétences en français des personnes immigrantes adultes pour les professions de catégories « Formation, Études, Expérience et Responsabilités » (FÉER) 0, 1, 2, 3, 4 et 5 de la Classification nationale des professions (CNP) de 2021.

Recommandation 9 : Plutôt que d'exiger un niveau de français des personnes conjointes dans le PSTQ, faciliter leur apprentissage du français au Québec pour s'assurer qu'elles ont toutes leurs chances de s'intégrer et de s'installer au long-terme au Québec.

Recommandation 10 : Dans le cadre du PEQ *Volet Diplômés du Québec*, exempter du test de français les personnes diplômées du Québec ayant réussi au moins 3 ans d'études secondaires ou postsecondaires en français à temps plein, hors du Québec.

Recommandation 11 : Dans le cadre du PEQ *Volet Diplômés du Québec*, exempter du test de français les personnes diplômées d'un établissement d'enseignement francophone québécois.

Recommandation 12 : Que les personnes ayant effectué un programme admissible d'études au PEQ dans un établissement d'enseignement anglophone, soient éligibles au PEQ *Volet Diplômés du Québec*, si celles-ci prouvent une connaissance du français écrit de niveau 5 sur l'Échelle québécoise, et qu'elles remplissent les autres conditions d'éligibilité du programme.

Recommandation 13 : Dans le PEQ *Volet Travailleurs étrangers temporaires*, inclure dans les professions éligibles les professions de FÉER 4.

Recommandation 14 : Dans le PEQ *Volet Travailleurs étrangers temporaires*, exiger une expérience de travail d'un an à temps plein, ou de 1580 heures au total, pouvant cumuler des expériences à temps plein et/ou à temps partiel.

Recommandation 15 : Que le Québec exige d'Ottawa le retrait de la « double intention » comme critère valable de refus dans l'octroi d'un permis ou d'un visa de résident temporaire.

Recommandation 16 : Que le MIFI, en collaboration avec IRCC, mette en place un service unique de demandes d'immigration temporaires et permanentes.

Recommandation 17 : Établir avec les ordres professionnels un cadre de référence universel des parcours de reconnaissance des acquis, qui pose des limites quant aux coûts et au temps nécessaire au processus pour les personnes immigrantes, loin de tout biais ou discriminations.

Recommandation 18 : Interdire aux professions réglementées d'exiger une expérience professionnelle au Canada pour la délivrance d'un permis d'exercice au Québec.

Recommandation 19 : Dans le PEQ *Volet Travailleurs étrangers temporaires*, exiger une expérience de travail de 1170 heures au total, pouvant cumuler des expériences à temps plein et/ou à temps partiel, pour les personnes habitant depuis plus de six mois hors de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Recommandation 20 : Que les personnes sans statut habitant au Québec soient éligibles au programme d'accès à la résidence permanente actuellement en élaboration à Ottawa.

Recommandation 21 : Planifier le nombre d'admissions pour que celui-ci soit comparable ou supérieur au solde migratoire total en 2027.

Abréviations :

CAQ :	Certificat d'acceptation du Québec
CNP :	Classification nationales des professions
CSQ :	Certificat de sélection du Québec
FÉER :	Formation, Études, Expérience et Responsabilités
IRCC:	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
LQCNA :	Le Québec c'est nous aussi
MIFI :	Ministère de l'immigration de la francisation et de l'intégration du Québec
PSTQ :	Programme de sélection des travailleurs qualifiés
PEQ :	Programme de l'expérience québécoise
RMR :	Région Métropolitaine de Montréal
RNP:	Résidents non permanents
RP :	Résidence permanente

Annexe 1

Évolution du solde migratoire au Québec entre 2000 et 2022

Migrations internationales - Québec. 2000-2022				
Année	Immigrants	Émigrants nets	Solde des résidents non permanents	Solde migratoire international
2000	32 502	9 306	2 885	26 081
2001	37 604	8 525	5 096	34 175
2002	37 581	5 512	1 957	34 026
2003	39 56	5 81	624	34 374
2004	44 245	7 059	809	37 995
2005	43 315	6 892	-938	35 485
2006	44 689	5 443	685	39 931
2007	45 213	6 276	4 896	43 833
2008	45 209	7 226	9 646	47 629
2009	49 489	5 492	10 848	54 845
2010	53 981	6 021	3 303	51 263
2011	51 721	7 756	4 452	48 417
2012	55 029	7 723	4 068	51 374
2013	52 044	8 266	1 978	45 756
2014	50 283	9 566	3 833	44 55
2015	48 981	9 866	-80	39 035
2016	53 257	8 120	12 671	57 808
2017	52 407	6 542	35 494	81 359
2018	51 125	6 046	42 905	87 984
2019	40 567	5 273	63 076	98 37
2020r	25 227	2 494	-6 410	16 323
2021r	50 279	5 791	1 350	45 838
2022p	68 687	5 900	86 735	149 522

Source : Statistique Canada, Estimations démographiques (mars 2023). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Annexe 2

Comparaison des seuils du Québec et du solde migratoire international entre 2000 et 2022

Années	Admissions	Solde migratoire international
2000	32 500	26 081
2001	37 600	34 175

2002	37 600	34 026
2003	39 560	34 374
2004	44 245	37 995
2005	43 316	35 485
2006	44 681	39 931
2007	45 210	43 833
2008	45 205	47 629
2009	49 488	54 845
2010	53 982	51 263
2011	51 740	48 417
2012	55 050	51 374
2013	51 976	45 756
2014	50 235	44 550
2015	49 015	39 035
2016	53 235	57 808
2017	52 380	81 359
2018	51 125	87 984
2019	40 565	98 370
2020	25 240	16 323
2021	50 275	45 838
2022p	68 720	149 522

Sources :

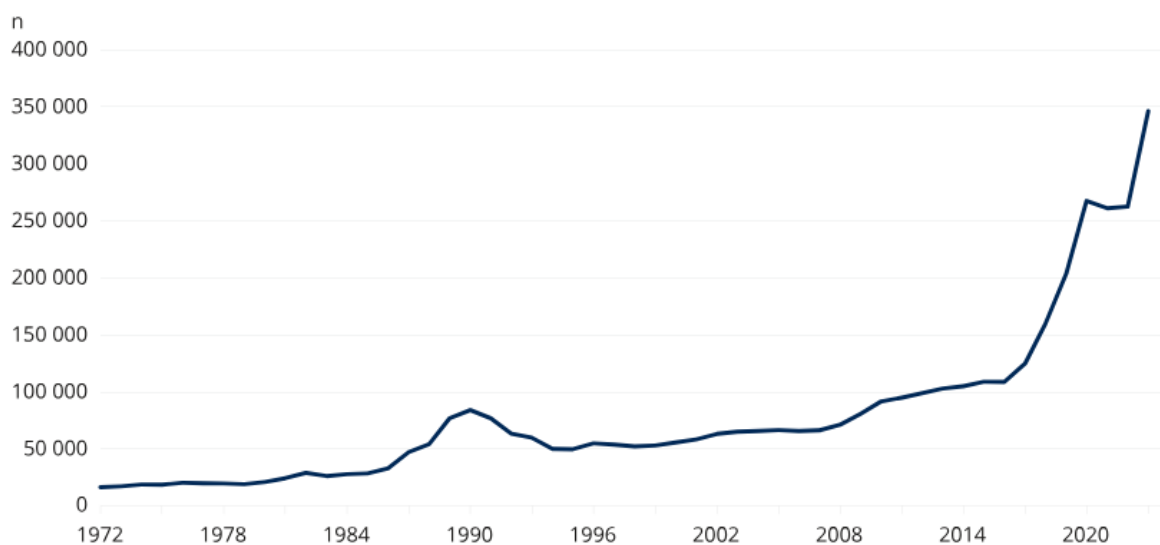
Statistiques Canada - [Tableau 1](#), Nombre et distribution en pourcentage des immigrants selon la région de destination, Canada, provinces et territoires, 2004 à 2014

[Résidents permanents](#) – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Résidents permanents selon la province / le territoire et la catégorie d'immigration

Institut de la statistique du Québec - [Migrations internationales et interprovinciales, Québec, 1961-2022](#)

Annexe 3

Effectifs estimés de résidents non permanents au 1^{er} janvier, Québec, 1972-2023



Source : Statistique Canada, Estimations démographiques (mars 2023).
Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.